



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignant référent - statistiques 2010 2019

Question écrite n° 27512

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les enseignants référents. Acteur central des actions conduites par l'éducation nationale en direction des élèves handicapés, l'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire ou une unité d'enseignement définie par l'article D. 351-17 du code de l'éducation, ou suivant une scolarité à domicile dans le même secteur, ou suivant une scolarité en milieu hospitalier. Il lui demande de préciser par département le nombre d'enseignants référents en 2010 et en 2019, complété, pour chaque année demandée, par le nombre total d'élèves scolarisés dans le département et le nombre moyen de dossiers concernant des élèves handicapés ayant fait l'objet d'une décision pendant les trois années précédentes.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27512

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2075

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)